



...et la ville est belle

Préfecture de la Vienne
À l'attention de Madame la Préfète
7, place Aristide Briand
86021 Poitiers Cedex

Châtellerault, le 27 octobre 2016

Objet : Demande d'Autorisation d'Exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour la société **SERI – PEINTURE ALLIANCE**

Madame La Préfète,

Vous recevez ci-après le dossier de demande d'autorisation préfectorale d'exploiter de l'entreprise SERI, pour l'installation qu'elle souhaite exploiter sur la commune de Châtellerault, 15 rue Bernard Palissy, sur les parcelles cadastrales n° 211, 212, 214 et 242 de la section EL.

Créée en 1957, la société SERI exploite un site 21 rue du Sanital, au sein de la Zone d'Activités du même nom, à Châtellerault, dans le département de la Vienne (86).

SERI est spécialisée dans la fabrication de mobilier urbain à base métallique (barrières, potelets, bancs, corbeilles, ...). D'autres catégories de produits finis, tels que des cadres de stockage, des présentoirs, ou d'autres pièces métalliques soudées, sont également fabriquées sur le site, et représentent un moindre volume d'activité.

Dans le cadre de la modernisation de son outil industriel, et dans la perspective de nouveaux marchés commerciaux, SERI envisage aujourd'hui la création d'une nouvelle unité de production, dont le nom provisoire est **SERI – PEINTURE ALLIANCE**, implantée Rue Bernard Palissy, au sein de la ZA du Sanital, à Châtellerault.

L'entreprise effectuera sur son nouveau site de Châtellerault des opérations de traitement de surfaces (TTS), d'application de peinture, de grenailage, de dégraissage, de conditionnement et d'expédition.

Le numéro de SIRET de SERI est 825 720 493 00014 et son code APE 2511Z.

Le signataire de la présente demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées est Monsieur Richard LAZUROWICZ, Président de SERI.

Les capacités techniques et financières de SERI lui permettront de répondre aux exigences et aux besoins inhérents à l'exploitation de l'installation :

Domaine	Commentaires
Clients principaux, références	Sociétés membres de l'Alliance : ARI, SERI, SOM, ESCALUX, MDO
Moyens internes (bureau d'études, service R&D, ...)	Administratifs, Achats, Ordonnancement, Logistique, Technique et Commercial
Démarche qualité entreprise	La démarche qualité de l'entreprise s'inspire de la norme ISO 9001.
Certifications fournisseur	Certifications envisagées : Qualicoat, Qualisteel

Tableau 1 : Capacités techniques – SERI

Les chiffres clés concernant l'Alliance (groupe SERI) sont présentés ci-après :

Domaine	Commentaires
Année de création	1957
Nombre d'employés	240 en 2015
Chiffre d'affaires	43 millions d'euros en 2014
Résultats nets d'exploitation	3,9 millions d'euros en 2014
Capitaux propres	23,7 millions d'euros en 2014
Endettement	5,4 millions d'euros en 2014

Tableau 2 : Capacités financières – SERI

La SCI SERI IMMOBILIER, propriétaire du terrain, a été créée conjointement entre la société SERI et la SEML Patrimoniale de la Vienne (SEMPAT86), avec une clé de répartition du capital de l'ordre de 60 % pour SERI et 40 % pour la SEMPAT86.

Le montant de l'investissement se répartit de la manière suivante :

- environ 250 000 € pour l'acquisition du terrain par la SCI ;
- environ 3 millions d'euros pour la construction du bâtiment, financés par la SCI :
 - o 650 000 € en fonds propres, soit environ 20 % du montant total ;
 - o 150 000 € en subventions ;
 - o 2,45 millions d'euros en emprunt ;
- environ 4 millions d'euros pour l'outil industriel, investis en fonds propres par SERI.

Les activités de l'installation sont subordonnées à l'existence de garanties financières à compter du 1er juillet 2017, conformément à l'arrêté du 31/05/12 fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R. 516-1 du code de l'environnement.

Le montant des garanties financières s'élève à 70 287 €. L'exploitant n'est pas soumis à l'obligation de constitution des garanties financières, ce montant étant inférieur à 100 000 €.

La société **SERI – PEINTURE ALLIANCE** organisera son activité sur le site autour des secteurs suivants :

Secteurs de production	Unités spécifiques
Traitement de surfaces	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement de pièces en acier ou galvanisées - Opération réalisée avant application de peinture poudre - Tunnel de dégraissage, décapage et conversion non chromique, par aspersion - Étuve de séchage – dégazage, en tunnel.
Dégraissage lessiviel	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement de pièces en acier - Opération réalisée avant grenaillage - Tunnel de dégraissage lessiviel par aspersion - Étuve de séchage en tunnel.
Peinture	<ul style="list-style-type: none"> - 2 cabines d'application de peinture poudre : primaire et finition - Four de gélification et four de polymérisation.
Grenaillage	Cabine de grenaillage (grenaille en acier)

Tableau 3 : Activités du demandeur

Le déroulement des opérations de production, pour chacune des gammes de fabrication, est décrit ci-dessous :

Différentes Gammes sur Acier et Acier Galva

Matière >>>>	Acier Galva	Acier TTS sans primaire	Acier TTS	Acier Grenaillage sans primaire	Acier Grenaillage	Acier Mécanisation	Acier ou Acier Galva
Gamme >>>>	Normale						Avec Masquage Idem aux autres gammes
Chargement Balançettes	AG1	A1	A1	A1	A1	A1	A1
TTS 1	AG2						
Dégraissage	AG3						
TTS 2 (sans traitement / Acide)		A2	A2				
Etuve		A3	A3				
Dégraissage				A2	A2	A2	
Etuve				A3	A3	A3	
Grenaillage				A4	A4	A4	
Poudrage Primaire			A4		A5		
Gélification			A5		A6		
Poudrage	AG4	A4	A8	A5	A7	A6	
Polymérisation	AG5	A5	A7	A6	A8	A7	AX
Masquage et retour poudrage							AX+1
2ème Poudrage (sur poste poudrage)							AX+2
3ème Polymérisation							AX-3
Déchargement	AG6	A6	A8	A7	A9	A8	AX-4

Figure 1 : Mode opératoire de production par gamme (source SERI)

Les principaux flux de matières inhérents à l'activité projetée sont les suivants :

Produits entrants	Type	Quantité annuelle utilisée / produite*	Quantité maximale stockée*	Lieu de stockage
Flux entrants				
Matières premières principales	Ensembles mécanosoudés : Potelets, barrières, corbeilles, divers en acier ou acier prétraité (galvanisé...zingué)	6 000 t	130 t	Atelier stockage
	Peinture poudre	45 t	10 t	Local de stockage spécifique « Peinture »
Matières premières secondaires	Grenaille acier	35 t	2 t	Atelier stockage
	BONDERITE C AK L 95	6 t	2 t	Local de stockage spécifique « Produits TTS »
	BONDERITE C AD CD	0,6 t		
	BONDERITE C IC 124	2 t		
	BONDERITE M AD 338	0,2 t		
	BONDERITE M NT 30002	7 t		
	BONDERITE M AD 700	50 kg		
Matières de conditionnement	Film d'emballage	-		
	Cartons	-		
	Palettes en bois	-	100 m ³	Stockage extérieur
Flux sortants				
Produits finis	Potelets	150 000 unités	10 000 unités	Atelier stockage
	Barrières	30 000 unités	2 200 unités	
	Autres produits	120 000 unités	8 000 unités	

Tableau 4 : Flux de matières

Le tableau suivant propose un classement au titre des ICPE, pour les activités qui seront exercées sur le site :

Rubrique	A, D, DC ou NC*	Libellé de la rubrique	Nature de l'installation	Seuil de classement	Quantité demandée	
ACTIVITES FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE						
2565	2a	A (1)	Revêtement métallique ou traitement (nettoyage, décapage, conversion, polissage, attaque chimique, vibro-abrasion, etc.) de surfaces (métaux, matières plastiques, semi-conducteurs, etc.) par voie électrolytique ou chimique, à l'exclusion du nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces visés par la rubrique 2564. Procédés utilisant des liquides (sans mise en œuvre de cadmium, et à l'exclusion de la vibro-abrasion), le volume total des cuves de traitement étant supérieure à 1 500 L.	Présence d'une chaîne de traitement de surfaces (conversion non chromique), le volume total des cuves de traitement (dégraissage lessiviel, décapage acide et conversion non chromique) étant de 14 200 L.	A au-delà de 1 500 L	14 200 L
2940	3a	A(1)	Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc., sur support quelconque (métal, bois, plastiques, textile...) à l'exclusion des activités couvertes par la rubrique n°1521. 3. Lorsque les produits mis en œuvre sont des poudres à base de résines organiques. Si la quantité maximale de produits susceptibles d'être mise en œuvre est supérieure à 20 kg/j, mais inférieure ou égale à 200 kg/j.	Application de 45 t/an de peinture poudre, soit environ 170 kg/jour (sur la base de 48 semaines de 5,5 jours/an), la quantité maximale journalière susceptible d'être mise en œuvre étant voisine de 250 kg/j.	A au-delà de 200 kg/j	250 kg/j
2563	2	DC	Nettoyage-dégraissage de surface quelconque, par des procédés utilisant des liquides à base aqueuse ou hydrosolubles à l'exclusion des activités de nettoyage-dégraissage associées à du traitement de surface.	Présence d'une chaîne de dégraissage lessiviel non associé à du traitement de surfaces, comportant une cuve de dégraissage alcalin, d'un volume de 6 500 L.	DC de 500 à 7 500 L	6 500 L

Rubrique	A, D, DC ou NC*	Libellé de la rubrique	Nature de l'installation	Seuil de classement	Quantité demandée	
2575	-	D	Emploi de matières abrasives telles que sables, corindon, grenailles métalliques, etc., sur un matériau quelconque pour gravure, dépolissage, décapage, grainage, à l'exclusion des activités visées par la rubrique 2565. La puissance installée des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant inférieure à 20 kW	Une grenailleuse présentant une puissance totale installée de 255 kW, sera utilisée sur le site.	D au-delà de 20 kW	255 kW
2910	A2	DC	Installation de combustion consommant exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, [...] la puissance thermique maximale étant supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW.	Présence d'une chaudière, de 2 étuves et de 2 brûleurs de fours de gélification et de polymérisation, fonctionnant au gaz de ville représentant une puissance totale de 3,75 MW. Le détail des matériels est donné au § I.1.5.	D de 2 à 20 MW	3,75 MW
1530		NC	Papier, carton ou matériaux combustibles analogues (dépôts de), le volume stocké étant inférieur à 1 000 m ³ .	La quantité maximale de papier / carton stockée sur le site est de 55 m ³ (matières de conditionnement).	D de 1 000 à 20 000 m ³	55 m ³
1532		NC	Bois ou matériaux combustibles analogues (dépôts de), le volume stocké étant inférieur à 1 000 m ³ .	La quantité maximale de bois stockée sur le site est de 100 m ³ (palettes).	D de 1 000 à 20 000 m ³	100 m ³
2925		NC	Ateliers de charge d'accumulateurs , la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant inférieure à 50 kW	Présence d'une zone de charge d'accumulateurs, la puissance maximale utilisable étant de 17,52 kW.	D au-delà de 50 kW	17,52 kW

Rubrique	A, D, DC ou NC*	Libellé de la rubrique	Nature de l'installation	Seuil de classement	Quantité demandée
4510	NC	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aigue 1 ou chronique 1, la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure à 20 t.	Stockage de 6 t de peinture poudre, dont une seule référence (AkzoNobel ALZ66F) est un produit classé H400.	DC de 20 à 100 t	< 6 t
4802	2 NC	Gaz à effet de serre fluorés visés par le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage). 2. Emploi dans des équipements clos en exploitation. a) Equipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure à 300 kg.	Présence d'une pompe à chaleur pour la climatisation des bureaux, l'appareil contenant moins de 2 kg de gaz à effet de serre fluorés.	DC au-delà de 300 kg	-

* A : Autorisation ; D : Déclaration ; DC : Déclaration et Contrôle périodique, le rayon d'affichage de l'enquête publique est indiqué entre parenthèses.

Tableau 5 : Activités du site soumises à la réglementation Installations Classées – objet de la demande

☞ Rayon d'affichage de l'enquête publique : **1 km**

☞ Commune concernée par ce rayon d'affichage : **Châtelleraut.**

Vous trouvez ci-joint l'ensemble des pièces réglementaires mentionnées dans le livre V du Code de l'Environnement.

Nous vous remercions de bien vouloir mettre en œuvre la procédure d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées.

Veuillez recevoir, Madame La Préfète, l'expression de notre haute considération.



Richard Lazurwicz
Président